

Interpellation du groupe "les Verts"

Pas de gaz dans l'eau du Val-de-Ruz

Quoi de plus naturel, le long de la chaîne du Jura, que de s'inquiéter de la pérennité de l'approvisionnement en eau potable, en qualité et quantité suffisante et dans les meilleures conditions financières d'exploitation.

Le projet de la société Celtique Energie de réaliser un forage exploratoire pour chercher des hydrocarbures dans le Val-de-Travers laisse hélas présager un risque important de pollution et de tarissement des sources qui alimentent notre Commune et notre région. En effet, l'alimentation du SIVAMO peut, dans certaines circonstances, nécessiter les eaux de l'Areuse, dont la qualité est menacée par ce projet.

Quelles mesures, respectivement quelles interventions compte effectuer le Conseil Communal auprès du Conseil d'Etat et afin que ne soit pas accordée d'autorisation pour ce projet tant que la société Celtique Energie n'aura pas apporté d'éléments probants concernant les risques de contamination du réseau cantonal d'eau potable ? Si ces éléments ne peuvent être amenés, l'application du principe de précaution doit être obtenu du Conseil d'Etat, afin de ne pas mettre en péril l'approvisionnement en eau potable de plus de 110'000 Neuchâteloises et Neuchâtelois.

Pour le groupe :
Roby Tschopp
Conseiller général
28.01.2014